



## Formations à la Sécurité

**Nom et Prénom :**

**Année de première inscription :**

**Laboratoire de recherche :**

Par décision du Comité Hygiène et Sécurité de juin 2006, les doctorants\* de l'UMR 7154 (IPGP) doivent suivre des formations à la sécurité durant la première année de thèse.

Au moins une (deux) formation généraliste et au moins une formation spécifique en fonction de l'analyse des risques du poste de travail à choisir parmi la liste suivante :

### I- Formations Généralistes:

- Formation aux Premiers Secours
- Formation aux Risques Incendie

### Validation :

  

### II- Formations spécifiques :

- Risques chimiques
- Risques laser
- Risques électriques
- Geste et posture
- Autres

  
  
  
  

**Nom et signature** (assistant(e) de prévention\* ou responsable d'équipe attestant que les formations ont été suivies)

Veillez prendre contact auprès de votre assistant(e) de prévention\* ou le responsable de votre équipe :

- 1. Pour définir la liste des formations à suivre.**
- 2. Pour trouver les informations sur les formations.**
- 3. Pour valider l'attestation finale de formation.** Ce document signé sera nécessaire pour votre soutenance. Il devra être déposé lors de l'inscription en deuxième année. Il sera alors joint à votre dossier à l'Ecole Doctorale.

\* Tous les doctorants en thèse dans une équipe de l'IPGP doivent suivre ces formations, même s'ils dépendent d'une autre école doctorale.

\* Liste des assistants de prévention (intranet école doctorale)

\* Affichage santé sécurité (salle de convivialité)